

Laissez-nous vous aider !

Nous voulons vous aider à obtenir toutes les déductions et crédits d'impôts auxquels vous avez droit.

Avant de nous soumettre vos documents, assurez-vous d'avoir en main tous les documents dont nous aurons besoin pour réduire au maximum vos impôts.

Feuillets

- Revenus d'emploi (T4/RL1)
- Prestations d'assurance emploi (T4E)
- *COVID** Prestations de la PCU ou de la PCRE (T4A/RL1)
- Intérêts, dividendes, fonds mutuel (T3/RL16, T5/RL3, T5008/RL18)
- Prestations de Sécurité de la Vieillesse et du RPC/RRQ (T4A(OAS), T4A(P)/RL2)
- Frais de scolarité (T2202A/RL8)
- Autres pensions et rentes (T4A/RL2)
- Prestations d'assistance sociale (T5007/RL5)
- Indemnités pour accidents du travail (T5007/RL5)
- (**Locataires seulement**) Relevé 31 (demandez-le à votre propriétaire)
- Tous les autres feuillets et relevés

Reçus

- Reçus de cotisations REER (RL10)
- Frais médicaux
- Dons de bienfaisance, Contributions politiques
- Cotisations syndicales ou professionnelles
- Programmes d'activités physiques et artistiques des enfants
- Frais de garde d'enfants (RL24)
- Intérêts payés sur un prêt étudiant ou sur un prêt investissement
- Pension alimentaire reçue ou payée pour conjoint de fait ou pour enfants
- Frais d'adoption/Frais pour infertilité (in vitro)
- Frais de déménagement (dans le cadre d'un emploi ou pour études >40 km)

Autres documents

- Spécimen de chèque pour inscription ou changement au dépôt direct ARC/RQ
- Avis de cotisation provincial de l'année dernière (pas obligatoire, mais recommandé)
- Compte de taxe municipale (<60k, obligatoire pour recevoir le Crédit d'Impôt Solidarité)
- Vente ou disposition présumée d'immeubles, d'actions ou d'obligations
- Documents et informations sur la garde partagée d'enfants à charge
- Crédit d'Impôt pour Personnes Handicapées CIPH (T2201)
- États des revenus et dépenses de location (remplir notre formulaire en ligne)
- États des revenus et dépenses de travailleur autonome (remplir notre formulaire en ligne)
- Déclaration des conditions de travail (T2200 et TP64.3) (voir notre formulaire en ligne)
- *COVID** Frais de bureau à domicile (télétravailleur T2200s, TP64.3 et TP59.s)
- Certificat pompier volontaire ou volontaire en recherche et sauvetage
- Déduction pour les habitants de régions éloignées
- *COVID** Montants reçus de la PIRTE versé par le gouvernement du Québec (case O, RL1)
- Autres : _____